

Session 9 : La planification familiale dans le contexte des SAA

jhpiego.org

Johns Hopkins University Affiliate



1. Objectifs

À la fin de cette session, les apprenants seront en mesure de :

1. Décrire les informations essentielles sur la planification familiale que toutes clients doivent connaître.
2. Expliquer l'importance du choix éclairé en ce qui concerne les services de PF
3. Démontrer les compétences en counseling sur la PF pendant les soins SAA

2. Rôle du prestataire de SAA

- Le rôle du prestataire de SAA varie d'un pays à l'autre, voire d'un site à l'autre.
- Des études récentes indiquent une augmentation de l'utilisation de la planification familiale post-avortement :
 - › Lorsque les services sont fournis au même endroit que le traitement d'urgence
 - › Lorsque les couples sont ensemble pendant le counseling sur les options de planification familiale

Rôle du prestataire de SAA (2)

- Le fait d'offrir la planification familiale et un traitement pour des services d'avortement incomplets au même endroit peut entraîner :
 - › Une utilisation plus efficace de la planification familiale
 - › Une réduction des avortements répétés
- Le prestataire de SAA est un lien essentiel pour aider les clientes de SAA :
 - › Il reconnaît leur besoin en matière de contraception
 - › Il surmonte les idées fausses et les craintes possibles concernant la méthode contraceptive
 - › Il crée des liens de confiance dans le système de soins de santé

Rôle du prestataire de SAA (3)

- Grâce à ces changements de comportement, une cliente de SAA sera plus susceptible d'accepter une méthode contraceptive et d'être orientée vers un service de planification familiale.

3. Planification et espacement sains des grossesses

- Un groupe de travail technique de l'OMS recommandé que :
 - › Après une naissance vivante, l'intervalle recommandé avant la prochaine grossesse est d'au moins 24 mois, afin de réduire le risque d'issues indésirables en termes de santé maternelle, périnatale et néonatale.
 - › Après une fausse couche ou un avortement provoqué, l'intervalle recommandé jusqu'à la prochaine grossesse doit être d'au moins 6 mois, afin de réduire le risque d'issues indésirables en termes de santé maternelle et périnatale.
 - › Les jeunes femmes doivent attendre d'avoir au moins 18 ans avant leur première grossesse.

4. Information et counseling en matière de PF

Même lorsque les méthodes ne sont pas fournies, l'information et le counseling en matière de planification familiale doivent être proposés à toutes les clientes de SAA, quelle que soit la méthode de traitement de l'évacuation utérine (curetage tranchant, pompe électrique, pompe à pied ou aspiration manuelle).

À retenir :

Les SAA sont incomplets sans la planification familiale.

5. Connaissance des clientes au sujet de la PF post-avortement

La cliente de SAA doit savoir que :

- Elle peut retomber enceinte avant les prochaines menstruations, car elle est de nouveau fertile dans les 2 semaines suivant l'avortement.
- Des méthodes contraceptives sûres pour prévenir ou retarder la grossesse peuvent être utilisées immédiatement.

Connaissance des clientes au sujet de la PF post-avortement (2)

- Où et comment obtenir des services et des méthodes de planification familiale, au moment du traitement ou après la sortie de l'hôpital, en particulier s'ils ne sont pas disponibles dans le même établissement qui a fourni les services de SAA.

Adapté du Rapport d'une consultation technique de l'OMS sur l'espacement des naissances, juin 2005.

6. Contenu de la PF post-avortement

Comme pour tous les services de PF, les clientes de SAA doivent recevoir :

- Des informations et des conseils sur les méthodes, leurs caractéristiques, leur efficacité et leurs effets secondaires
- Un choix parmi les méthodes (p. ex., durée d'action courte et longue, méthode hormonale et non hormonale)
- L'assurance d'un réapprovisionnement en produits contraceptifs

Contenu de la PF post-avortement

- Un accès à des soins de suivi
- Un counseling sur les besoins contraceptifs dans le contexte des objectifs et des besoins personnels en matière de santé reproductive
- Choix éclairé
 - ✓ Le choix libre et éclairé signifie que la cliente choisit volontairement une méthode contraceptive, sans pression ni contrainte.
 - ✓ Il est basé sur la compréhension claire des avantages et des limites des méthodes disponibles.

Counseling en PF : Choix éclairé (1)

- Aider la cliente à comprendre que :
 - › Presque toutes les méthodes peuvent être utilisées de façon sûre et efficace immédiatement après le traitement d'un avortement incomplet, et
 - › À l'exception des méthodes permanentes (ligature des trompes, vasectomie), elle peut choisir une autre méthode plus tard si elle souhaite la changer.

Counseling en PF : Choix éclairé (2)

- De nombreuses femmes ne veulent pas se retrouver enceintes immédiatement, mais certaines femmes peuvent ne pas vouloir prendre de décision sur la contraception au moment des services de SAA.
- Un mécanisme doit être mis en place pour s'assurer que ces femmes peuvent revenir pour des services de contraception ou être orientées vers un établissement dans leur collectivité.

Counseling en PF : Choix éclairé (3)

- Entre-temps, le prestataire peut :
 - › Offrir des préservatifs à emporter à la maison
 - › Donner un rendez-vous à la cliente pour qu'elle revienne dans 1-2 semaines pour une méthode de PF
 - › Orienter la cliente vers un établissement local ou un distributeur communautaire pour obtenir davantage de conseils

Counseling en PF : Choix éclairé (4)

- Il est possible que la cliente décide de ne pas utiliser une méthode de planification familiale.
- L'utilisation de produits contraceptifs doit être totalement volontaire.
- Les patientes **NE PEUVENT PAS SE VOIR REFUSER DES DROITS OU AVANTAGES** tels que de la nourriture, des prestations sociales ou des soins médicaux si elles décident de ne pas utiliser les services de planification familiale.

Counseling en PF : Choix éclairé (5)

- L'acceptation de la contraception ou d'une méthode particulière ne doit jamais être une condition préalable à l'obtention de soins post-avortement d'urgence.

7. Informations sur la PF

La cliente de SAA doit également connaître :

- Les caractéristiques de toutes les méthodes (par exemple, leur efficacité, leur réversibilité, leur protection contre les IST / VIH, les effets secondaires)
- Comment utiliser correctement la méthode choisie, y compris où et comment obtenir des produits supplémentaires (p. ex. pilules, préservatifs, injectables)
- Comment arrêter d'utiliser la méthode ou passer à une autre méthode

7. 1. Counseling en PF : La méthode « BER CER »

- Cette méthode propose un déroulement de la consultation en 6 étapes.
- Chaque lettre comprise dans le mot BER CER correspond à l'une des composantes.
- Un conseiller efficace et compétent comprend les sentiments et les besoins de la cliente et adapte ses conseils pour répondre à ces besoins.

Counseling en PF : La méthode « BERCER » (1)

- Tous les conseils de SAA en matière de PF doivent être adaptés à chaque cliente.
- Toutes les clientes ne sont pas tenues d'être conseillées dans cet ordre ni de répondre à l'ensemble des 6 composantes de la méthode BERCER.
- Certaines auront besoin qu'un élément soit répété.

Éléments de la méthode de counseling «BERCER»(2)

B = Bienvenue (accueillir la cliente)

- Soyez poli, amical et respectueux
- Saluez la cliente, présentez-vous et proposez-lui de s'asseoir.
- Accordez-lui toute votre attention dès que vous la rencontrerez.

E = Entretien (recueil d'information et expression de la femme)

- Demandez à la cliente les raisons de sa visite, et si des informations supplémentaires sont manquantes pour compléter son dossier.

Éléments de la méthode de counseling « BERCER » (3)

R = Renseignement (parler à la cliente de ses choix)

- Dites à la cliente que le choix lui appartient. Proposez des conseils, mais évitez de prendre des décisions pour elle. Une fois que la cliente a fait son choix, donnez-lui les produits, le cas échéant

C = Choix (le professionnel aide la cliente à faire un choix)

- Une fois que la cliente a fait son choix, expliquez comment utiliser la méthode et en faire la démonstration.
- Si possible, demandez à la cliente de répéter les instructions clés pour s'assurer qu'elle se souvient et comprend les informations. Si la méthode ou les services ne peuvent pas être donnés maintenant, expliquez comment, quand et où ils seront fournis.

Éléments de la méthode de counseling « BERCER » (4)

E = Expliquer (expliquer ce qu'il faut faire)

- Une fois que la cliente a fait son choix, expliquez comment utiliser la méthode et en faire la démonstration.
- Si possible; demandez à la cliente de répéter les instructions clés pour s'assurer qu'elle se souvient et comprend les informations.
- Si la méthode ou les services ne peuvent pas être donnés maintenant, expliquez comment, quand et où ils seront fournis.

Éléments de la méthode de counseling « BERCER » (5)

R = Retour (Retour pour les consultations de suivi)

- Effectuez une visite de suivi et évaluez la satisfaction de la cliente à l'égard de la méthode.

7. 2. Questions sur la situation personnelle ayant une incidence sur le choix d'une méthode

- Souhaite-t-elle tomber à nouveau enceinte prochainement ?
- La cliente est-elle une survivante d'abus sexuels ou de viol ?
- La cliente est-elle victime d'abus physiques ?
- Est-elle stressée, souffrante ou pas prête à prendre une décision à long terme ?

Questions sur la situation personnelle ayant une incidence sur le choix d'une méthode (2)

- A t-elle déjà utilisé une méthode de planification familiale ?
- Si non :
 - › A-t-elle manqué d'information à ce sujet ou a-t-elle choisi de ne pas utiliser la PF ?
 - › Quels sont certains de facteurs qui ont contribué à sa décision de ne pas utiliser la PF ?
 - › Souhaite-t-elle obtenir des conseils sur la planification familiale maintenant ?

Questions sur la situation personnelle ayant une incidence sur le choix d'une méthode (3)

- Utilisait-elle une méthode contraceptive quand elle est tombée enceinte ?
- Si oui :
 - › L'utilisait-elle correctement et de façon cohérente ?
 - › Certaines raisons particulières peuvent-elles expliquer pourquoi la méthode a échoué ?
 - › Serait-elle capable d'utiliser cette méthode efficacement à l'avenir ?
 - › Préférerait-elle une méthode différente ?

Questions sur la situation personnelle ayant une incidence sur le choix d'une méthode (4)

- Y a-t-il des problèmes avec le partenaire ou la famille ou d'autres questions à examiner, comme :
 - › Un partenaire qui n'est pas monogame
 - › Un partenaire qui refuse d'utiliser des préservatifs
 - › Un partenaire ou une belle-mère qui désapprouve la contraception

Questions sur la situation personnelle ayant une incidence sur le choix d'une méthode (5)

- › Un partenaire désirant plus d'enfants ou d'enfants d'un sexe spécifique
- › Des restrictions religieuses ou culturelles
- › Des ressources ou un accès limités aux services de santé.

7. 3. Impliquer les hommes dans le counseling sur la PF

- Des études sur l'implication des hommes dans le counseling montrent que :
 - › De nombreux hommes veulent obtenir plus d'informations sur l'état de leur partenaire pendant les SAA et de plus amples renseignements sur la planification familiale.
 - › Avec le consentement de la cliente, le fait de conseiller les époux /partenaires des clientes de SAA séparément peut accroître à la fois l'utilisation de la planification familiale et le soutien aux clientes de SAA pendant leur rétablissement.

Impliquer les hommes dans le counseling sur la PF (2)

- › Certaines femmes veulent que leurs époux soient informés des méthodes de planification familiale et qu'ils soient présents pendant le counseling sur la planification familiale.
- Quelle que soit l'approche choisie, le couple doit être soutenu

Une fille de 16 ans vient seule avec saignement vaginal depuis 3 jours.

Comment prendrez- vous en charge cette jeune fille?

- Que faites vous?
- Demanderez- vous un bilan paraclinique? Lequel par exemple?
- Quelles sont les attitudes habituelles des prestataires des soins?

8. Travailler avec les adolescentes

- Les adolescentes qui ont subi un avortement incomplet :
 - › Sont susceptibles de ne pas avoir le soutien de leurs partenaires ou parents
 - › Sont plus susceptibles de ressentir un isolement et un stress émotionnel
 - › Ont pu être victimes de relations sexuelles coercitives

Travailler avec les adolescentes (1)

- Le conseiller doit :
 - › Se montrer compréhensif et avoir un comportement non punitif
 - › Prendre soin d'exprimer une ouverture d'esprit et de la compassion ; les jugements personnels concernant l'activité sexuelle des adolescents ne doivent pas affecter l'interaction
 - › Comprendre qu'un counseling approfondi est nécessaire, car il peut être plus difficile pour les adolescentes d'utiliser des méthodes de façon cohérente et correcte

Travailler avec les adolescentes (2)

- Les prestataires doivent :
 - › Ne pas refuser aux jeunes femmes l'accès à la contraception en raison de leur âge ou de leur statut matrimonial
 - › Garder à l'esprit que la grossesse, surtout chez les très jeunes femmes, peut être le résultat de viols ou d'agressions sexuelles continues. Dans ces cas, le renvoi vers les services communautaires (s'ils sont disponibles) doit être initié.

Travailler avec les adolescentes (3)

- Si la jeune femme veut éviter les relations sexuelles :
 - › La conseiller sur la façon de résister aux avances sexuelles des pairs et des hommes adultes.
- De nombreuses adolescentes, en particulier celles qui sont célibataires, rencontrent des obstacles spécifiques pour accéder et utiliser les services de santé reproductive. Si possible, orienter ces clientes vers un programme spécial axé sur les besoins en santé reproductive des adolescentes.

9. État clinique

- En règle générale, toutes les méthodes modernes de planification familiale peuvent être utilisées immédiatement après les soins post-avortement d'urgence, à condition que :
 - › Il n'y ait pas de complications graves nécessitant un traitement supplémentaire.
 - › La cliente reçoive un counseling adéquat, et
 - › Le prestataire détecte toute précaution d'utilisation d'une méthode contraceptive particulière.

État clinique (1)

- Les méthodes de planification familiale naturelle peuvent être utilisées dès le retour d'un cycle menstruel régulier.
- Pour prévenir les infections, les femmes ne doivent pas avoir de rapports sexuels jusqu'à ce que :
 - › Les saignements post-avortement aient cessé (généralement 5–7 jours)
 - › Toutes les complications soient résolues

10. Méthodes contraceptives :

10. 1. Contraceptifs oraux

Contraceptifs oraux :

- › Combinés
 - › Progestatifs
-
- ✓ Calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - › La pilule peut commencer immédiatement, de préférence le jour du traitement.

10. 2. Injectables

Les Injectables

- › Depo-Provera (DMPA) et NET-EN
- › Mesigyna[®], Cyclofem[®] (injectables mensuels)
- Calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - › L'injection peut être administrée immédiatement après le traitement

10. 3. Implants

Implants progestatifs :

- › Jadelle[®], Implanon[™] et autres
- Calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - › Les implants peuvent être insérés immédiatement après l'avortement.
 - › Si un counseling adéquat et une prise de décision éclairée ne peuvent être garantis, l'insertion doit être retardée et une méthode provisoire doit être fournie.

10. 4. Dispositif intra-utérin

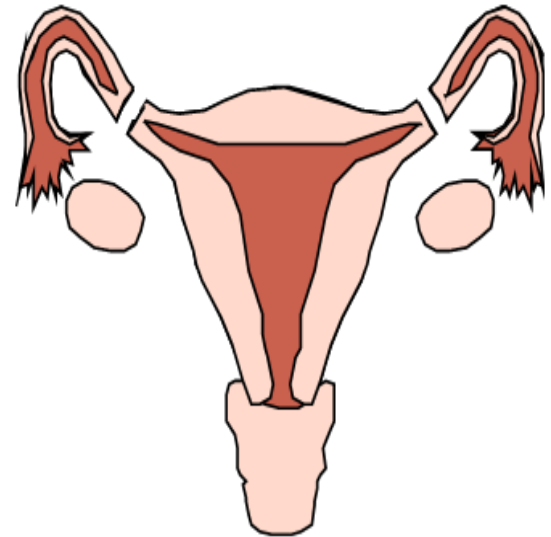
- › Calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - Fausse couche / avortement pendant le premier et le deuxième trimestres : Le DIU peut être inséré si le risque ou la présence d'infection peuvent être écartés.
 - S'il y a des complications : L'insertion doit être retardée jusqu'à ce que les blessures graves soient cicatrisées, l'hémorragie soit contrôlée ou l'anémie aiguë s'améliore.

10. 5. Les préservatifs masculins et féminins peuvent être utilisés dès que les rapports reprennent

10. 5. Méthodes barrières

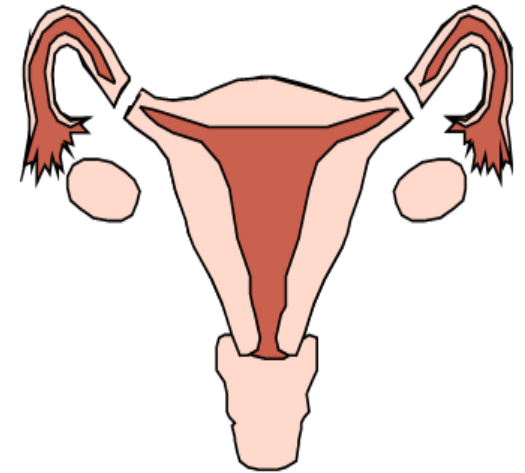
10. 5. 1. Stérilisation féminine

- Stérilisation féminine - calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - › Peut être exécutée immédiatement après le traitement des complications post-avortement (sauf en cas de saignements ou d'infections graves)
 - › Retarder jusqu'à la résolution complète des infections (3 mois) ou la cicatrisations des lésions



Méthodes contraceptives : Stérilisation féminine (1)

- › Assurer un counseling adéquat
- › Suivre les directives locales concernant le consentement éclairé pour la stérilisation (p. ex. le consentement du conjoint ou le délai d'attente)



10. 5. 2. Méthodes de sensibilisation à la fécondité

- Planification familiale naturelle (ou méthodes de sensibilisation à la fécondité) :
 - › Méthode des jours fixes[®] (colliers du cycle)
 - › Température basale du corps /sécrétions cervicales
 - › Calculs du calendrier
- Les méthodes de planification familiale naturelle impliquent généralement l'abstinence périodique pendant la période fertile, c'est pourquoi les couples doivent être fortement motivés

Méthodes contraceptives : Méthodes de sensibilisation à la fécondité (2)

- Calendrier de l'utilisation post-avortement :
 - › Non recommandées pour une utilisation immédiate post-avortement
 - › La première ovulation après un avortement sera difficile à prédire
 - › La méthode n'est pas fiable jusqu'au retour d'un cycle menstruel régulier

Double protection

- Bien que les méthodes de PF protègent contre la grossesse, peu d'entre elles assurent une protection efficace contre le VIH et les autres IST.
- La double protection permet de prévenir simultanément les IST et les grossesses non planifiées.
- Il existe deux manières principales de pratiquer la double protection :
 - › Les préservatifs seuls
 - › Les préservatifs avec une autre méthode de PF (comme les CO ou injectables)

Double protection (2)

- L'objectif premier de la double protection influencera l'approche de double protection qu'une femme devra utiliser.
- Si l'objectif est de prévenir la grossesse, l'utilisation de la double méthode peut être appropriée, surtout si elle n'est pas en mesure d'utiliser correctement et systématiquement les préservatifs.
- Si l'objectif premier est la prévention des infections, les préservatifs peuvent être un bon choix.

Double protection (3)

- Les fournisseurs doivent aider les clientes de SAA à déterminer leurs risques et leurs objectifs et à choisir la meilleure forme de double protection pour leurs besoins.